

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 42 (1985)
Heft: 9

Artikel: Évolution historique
Autor: Baumgartner, Urs
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-998555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Evolution historique

Urs Baumgartner, chef de la division du sport de la jeunesse et des adultes à l'EFGS
Traduction: Philippe Gasser

L'histoire du centre sportif de la jeunesse de Tenero est marquée par une succession d'époques qui, à partir des conditions rudimentaires de 1963, conduisent à l'inauguration, en 1985, d'installations et d'équipements sophistiqués. Retraçons, par ordre chronologique, l'enchaînement de ces étapes.

Les premières années

C'est en 1963 que l'on entreprend l'organisation de camps, et ceci en l'absence de tout contrat, mais uniquement sur les bases d'une convention verbale entre l'EFGS de Macolin et le Don national suisse pour les soldats et leurs familles (DNS). Les hôtes de Tenero sont alors avant tout des jeunes de l'Instruction préparatoire (IP), auxquels on propose, à choix, essentiellement des branches telles que la natation, les jeux, l'excursion et autres sports de plein air comme la course d'orientation. On ne peut pratiquer l'athlétisme, faute d'installations. Les camps de sociétés sportives et de centres d'apprentissage y sont également admis.

Les années de construction

La collaboration des divers associés s'est toujours faite en souplesse et en parfaite intelligence. Des bases solides ont ainsi pu être jetées, pour que l'œuvre commune connaisse un développement fructueux. Les prairies naturelles, la plage et le lac ont d'abord servi au déroulement des activités sportives. En 1964 et 1966, grâce à des crédits de la Confédération, une première étape de construction a pu être réalisée. Elle englobait diverses installations et des équipements. De son côté, le DNS accepta de financer, durant la même période, la transformation et l'agrandissement des bâtiments de service, indispensables à la bonne marche des cours.

Cette évolution rendit nécessaire un contrat entre la Confédération et le DNS. Conclu le 1er juin 1966, il définissait la situation de la propriété des installations, tout en réglementant leur utilisation et leur entretien. Le DNS devint propriétaire des installations dont il avait l'entretien, la Confédération participant aux frais, selon une contribution annuelle proportionnée à l'investissement.

Décidée après coup, l'exécution de diverses constructions, pour un montant total d'environ 2,5 millions de francs, obligea les partenaires à adapter progressivement le contrat qui les liait. Le DNS, lui aussi, réalisa de nouveaux investissements financiers pour garantir la bonne qualité des prestations de pension.

Les premiers plans de développement

Le succès des premières années d'activité, à Tenero, confirma qu'un centre sportif répondait bien à un besoin et encouragea l'idée qu'il serait bon de penser à l'extension des installations existantes. Un exposé

une planification générale de l'ensemble, et sur une planification détaillée d'une première étape de construction.

Le Parlement accepta d'inscrire cet objet au programme gouvernemental, et ceci en priorité A, pour sa session de mars 1976.

Le concours d'architecture

De juin à décembre 1976, le projet de construction fit l'objet d'une mise au concours publique. On enregistra 127 candidatures, dont 73 purent être définitivement retenues. Finalement, 50 candidats présen-



La vie de camp, une des caractéristiques du CST.

fait dans ce sens en 1968 et la présentation, en 1971, d'un vaste programme d'aménagement, ne purent toutefois aboutir encore à des mesures concrètes.

Il fallut donc attendre l'ordonnance du Conseil fédéral du 26 juin 1972 qui, par son article 33, rattache le centre de Tenero à la loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports, pour envisager la possibilité d'aller de l'avant.

Un programme de planification fut élaboré en 1973. Il constituait le point de départ pour la préparation d'un avant-projet, rendu possible par l'arrêté fédéral du 3 octobre 1974, accordant un crédit de 950 000 fr. à cet effet. Ce fut un événement décisif dans l'évolution du centre.

Le projet et ses bases concrètes

Les résultats d'un groupe d'étude et de la Commission du projet aboutirent, en 1975, à la mise au point d'un programme de planification, concrétisé par la proposition d'un avant-projet avec concours portant sur

tèrent le produit de leur travail dans le délai fixé. Au terme d'une analyse d'appréciation détaillée, c'est le projet DOMINO, du bureau d'architecture Otto et Associés SA – Lugano, qui fut recommandé pour la suite des opérations.

L'achat du terrain

La mise au point d'un règlement contractuel dura de 1971 à 1979, et c'est le 13 novembre de cette même année que fut signé le contrat concernant l'achat de 182 001 m² de terrain nécessaires aux aménagements ultérieurs du Centre sportif.

Le contrat d'association

Parallèlement aux négociations sur le contrat d'achat, des pourparlers furent engagés, dès 1976, sur les modalités de collaboration des associés, une fois l'aménagement terminé. Mais les relations existantes ne furent en fait jamais remises en cause, étant tout simplement indispensables à la

réalisation du projet, dans la mesure où il s'agissait de tenir compte des données fournies par les conditions de construction et d'exploitation, ainsi que par l'aspect financier. Le contrat d'association fut ratifié le 18 mars 1983 et son entrée en vigueur fixée au 1er janvier 1984.

La procédure de ratification du Parlement

La première étape d'agrandissement formait l'élément constitutif du message du Conseil fédéral du 28 février 1979 portant sur les constructions militaires et sur l'acquisition de terrains. Le Conseil national (6 juin 1979), puis le Conseil des Etats (26 septembre 1979), approuvèrent la mise à disposition d'un crédit:

- de 21 300 000 fr. pour les constructions
- de 6 800 000 fr. pour l'acquisition du terrain
- de 28 100 000 fr. au total.

Le projet détaillé

Le déblocage des crédits connaissant quelques difficultés et le financement du projet détaillé et des travaux préparatoires prenant du retard, les spécialistes de la construction et de l'exploitation eurent suffi-



Travaux de remblayage.

samment de temps à disposition pour procéder à une préparation minutieuse des réalisations futures.

En outre, l'autorisation fut déjà accordée d'effectuer progressivement le remblayage du terrain à bâtir.

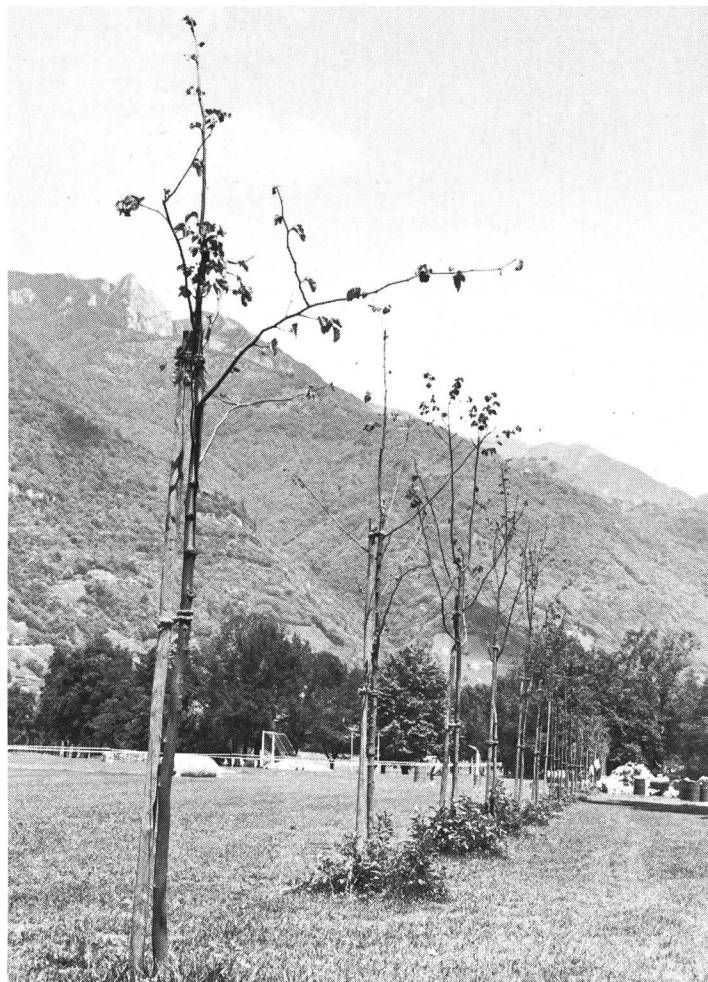
let 1984, on put « fleurir le sapin ». Dès juillet 1985, l'utilisation des installations a pu se faire progressivement, et leur inauguration officielle a été fixée au 27 septembre 1985, dans le cadre d'un Camp national de la jeunesse, organisé par J + S et l'ASS.

Les travaux de construction

La pose de la première pierre, le 22 février 1983, a marqué le début des travaux de construction proprement dits. Ceux-ci évoluèrent selon les plans prévus et, le 26 juillet

Crédit supplémentaire

Le 15 mai 1985, le Conseil fédéral publiait un message au sujet d'un crédit supplémentaire de 5,5 millions de francs, nécessités par le renchérissement. ■



**Vor und während
dem Wettkampf
Avant et pendant
la compétition
Prima e
durante la gara**



ENERVIT G

ENERGIESPENDENDES GETRÄNK
BOISSON ÉNERGETIQUE
BEVANDA ENERGETICA

ENERVIT GT

ENERGIESPENDE TABLETTE
TABLETTES ÉNERGETIQUES
COMPRESSE ENERGETICHE



DERMALAB
6814 Cadempino
Schweiz